



## COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 1<sup>er</sup> mars 2016

Le Conseil Municipal de la commune nouvelle de COURS s'est réuni salle polyvalente de La Ville en session ordinaire, le mardi 1<sup>er</sup> mars 2016, à 19 heures, sous la Présidence de M. Michel LACHIZE, Maire de COURS.

Au préalable, Monsieur le Maire informe l'assemblée que deux Conseillers Municipaux ont décidé de démissionner de leurs fonctions, à savoir :

- M. Richard GIRAUD, Conseiller Municipal de l'ancienne Commune de Cours La Ville. Sa démission a pris effet à la date de réception de son courrier en Mairie, c'est-à-dire le 12/02/2016. Etant donné, que Mr GIRAUD a été élu par un scrutin de liste aux dernières élections municipales de Mars 2014, il convient donc de le remplacer par le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, c'est-à-dire Mme Danielle LAGER. Elle sera installée au sein de notre Conseil Municipal par l'approbation de la première délibération de cette séance.

- Par ailleurs, Mme DEGLISE FAVRE Suzanne, Conseillère Municipale de l'ancienne Commune de Pont-Trambouze. Sa démission a également pris effet à la date de réception de son courrier en Mairie, c'est-à-dire le 11/02/2016. Quant à elle, Mme DEGLISE FAVRE n'a pas été élue par un scrutin de liste aux dernières élections municipales de Mars 2014, elle ne sera donc pas remplacée au sein de notre assemblée délibérante.

De ce fait, le nombre de Conseillers Municipaux de la Commune de Cours passe de 52 à 51 membres.

Appel des membres du Conseil Municipal : 43 présents, 8 absents dont 4 procurations, soit 47 votants.

Monsieur Philippe PERRIAUX est nommé secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le procès verbal de la précédente réunion.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

#### 1°) CONSEIL MUNICIPAL – Installation de Mme Danielle LAGER en remplacement de Mr Richard GIRAUD, démissionnaire

*Exposé de Monsieur Michel LACHIZE – Maire*

En application de l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le cadre de la démission de Mr Richard GIRAUD de son poste de conseiller municipal, évoquée ci-dessus, Conformément à la législation en vigueur, Monsieur le Maire a contacté Mme Danielle LAGER, appartenant à la même liste « Vivre ensemble à Cours La Ville » pour compléter le Conseil Municipal. L'intéressée a accepté cette succession  
En conséquence, le Maire,

**INSTALLÉ**, dans ses fonctions de conseillère municipale, Mme Danielle LAGER, née le 25 Octobre 1945 à Cours (69), domiciliée « Boulevard Pierre de Coubertin – Cours La Ville » à COURS (69), retraitée, figurant initialement en 24<sup>ème</sup> position sur la même liste que Mr Richard GIRAUD « Vivre ensemble à Cours La Ville ».

## **2°) FINANCES COMMUNALES - Débat d'orientation budgétaire**

*Exposé de Monsieur Georges BURNICHON - Maire Délégué de Cours La Ville*

Le rapporteur, adjoint aux finances, commente les résultats définitifs de l'exercice 2015 des trois communes déléguées. Il apporte les éclaircissements nécessaires concernant l'évolution des dépenses et des recettes.

Il rappelle que l'objectif principal de la municipalité est de permettre le développement de la population, malgré le contexte économique difficile, souhaite que le lissage des taux des impôts locaux soit cohérent avec les services des impôts et des trois communes déléguées (Il précise que les taux avaient baissé en 2014 sur la commune de Cours La Ville).

La politique de désendettement mise en place depuis longtemps sera certainement modifiée cette année, suite aux investissements de 2016 plus importants, mais tout en restant dans des normes très correctes.

Les subventions aux associations seront à nouveau révisées principalement au vu de leurs réserves financières.

Il tient à préciser que suite à la création de la commune nouvelle, la Dotation Globale de Fonctionnement ne devrait pas baisser en 2016 et en 2017, mais préfère rester prudent.

Monsieur GASCON demande si l'on dispose d'une estimation du montant de la dotation de l'Etat. Monsieur BURNICHON explique que le montant n'était pas encore connu lors de l'élaboration du DOB. On attendait une baisse de 8 à 12%, elle s'est élevée à 14.71%, soit une perte d'environ 92 000€ pour 2015. Monsieur MOREL aurait aimé avoir une projection de la capacité financière de la commune nouvelle et regrette qu'aucune anticipation et aucun prévisionnel n'aient été établis. Il demande des éclaircissements sur les Restes à Réaliser sur les investissements budgétés. Monsieur BURNICHON précise qu'ils n'ont pas été budgétés en totalité car certains ne le seront qu'en 2017/2018/2019.

### ***Le Conseil Municipal,***

**FIXE**, en application de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les orientations budgétaires 2016 en prévoyant un budget de fonctionnement se rapprochant des prévisions et réalisations de l'exercice 2015.

**DECIDE** de maintenir la fiscalité des trois taxes ménagères (Taxe d'Habitation, Taxe Foncier Bâti, Taxe Foncier Non Bâti),

**MAINTIENT** une politique volontariste et qualitative destinée à permettre à la Nouvelle Commune de COURS un développement optimal de la population pour les années à venir. Elle se doit de poursuivre une gestion saine et rigoureuse afin de dégager suffisamment de capacité d'autofinancement et de poursuivre des investissements aux services de la population et soutenir ses entreprises et ses artisans comme cela a été fait en 2015.

## **3°) APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Exposé de Monsieur David GIANONE – Maire Délégué de Pont-Trambouze*

### ***Le Conseil à l'unanimité,***

**ADOpte** le règlement intérieur du Conseil Municipal, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

#### **4°) ELECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

*Exposé de Madame Ginette MANARY – 4<sup>ème</sup> Adjoint*

##### **Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité** des membres présents élit les Conseillers Municipaux appelés à siéger au sein de dix commissions municipales permanentes composée chacune de 9 membres, à savoir :

##### **COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES :**

###### **- FINANCES :**

M. BURNICHON Georges, M. GIANONE David, Mme AIGLE Yolande, Mme VERNAY-CHERPIN Cécile, Mme BRESSON Nancy, M. GODDARD Frédéric, M. GRUDÉ Georges, Mme GONZALEZ Johanna, M. GASCON Frédéric.

###### **- AFFAIRES SCOLAIRES :**

Mme DEVEAUX Annie, Mme AIGLE Yolande, Mme LEROY Lydie, Mme BONNEVAY Françoise, Mme GOUJAT Hélène, Mme PERRET Magali, Mme APPARCEL Béatrice, M. LENOIR Pierre, M. GASCON Frédéric.

###### **- ADMINISTRATIVE :**

M. GIANONE David, M. BURNICHON Georges, Mme AIGLE Yolande, M. PERRIAUX Philippe, Mme DEVEAUX Annie, Mme MANARY Ginette, Mme MAZZETTO Anick, M. CABOUX Jean-Claude, M. GASCON Frédéric.

###### **- SPORTS :**

M. GIANONE David, M. BRESSON Michel, M. GODDARD Frédéric, Mme BRESSON Nancy, M. DECHAVANNE Baptiste, M. MATRAY Tanguy, M. VERCHERE Philippe, Mme GONZALEZ Johanna, M. CLAIRET André.

###### **- AFFAIRES SOCIALES ET EMPLOI :**

Mme MAZZETTO Anick, Mme BOUJOT Angélique, Mme APPARCEL Béatrice, Mme GOUJAT Hélène, Mme LAGER Danielle, Mme BONNEVAY Françoise, Mme MELETON Elodie, M. GARDET Sébastien, Mme BRUGIERE Frédérique.

###### **- TRAVAUX - URBANISME – BÂTIMENTS :**

M. CANET Jean-Paul, M. BRESSON Michel, M. CORGIE Jean-Albert, M. PALLUET Pascal, M. SEIVE Philippe, Mme COILLARD Marie-Noëlle, M. GRUDÉ Georges, M. DUBOUIS Olivier, M. CLAIRET André.

###### **- SECURITE – CIRCULATION – VOIRIE – ASSAINISSEMENT – ORDURES MENAGERES – DENEIGEMENT :**

M. MILLET René, M. PALLUET Pascal, M. SEIVE Philippe, Mme PERRET Magali, M. VERCHERE Patrice, M. PONTET Jonathan, M. DUBOST André, M. GOINE Franck, M. CLAIRET André.

###### **- COMMERCE - FOIRES ET MARCHES – FETES ET CEREMONIES – ANIMATION :**

M. PERRIAUX Philippe, Mme LEROY Lydie, Mme SADOT Katia, Mme BONNEVAY Françoise, Mme COILLARD Marie-Noëlle, M. DECHAVANNE Baptiste, Mme BECAT Marie-Noëlle, Mme NOAILLY Valérie, Mme BRUGIÈRE Frédérique.

###### **- CULTURE - TOURISME - COMMUNICATION :**

Mme MANARY Ginette, M. CORGIE Jean-Albert, Mme MAZZETTO Anick, Mme SADOT Katia, M. ANTHOINE Guy, M. DECHAVANNE Baptiste, Mme LAGER Danielle, M. PONTET Jonathan, Mr MOREL Gervais.

###### **- AGRICULTURE - FLEURISSEMENT ET ESPACES VERTS - FORETS - CHASSE et PÊCHE, DEVELOPPEMENT DURABLE :**

M. BOUCAUD Gabriel, M. CABOUX Jean-Claude, M. ANTHOINE Guy, Mme GOUJAT Hélène, M. DEPIERRE Jean-Yves, M. VERCHERE Patrice, M. DUBOUIS Franck, M. GARDET Sébastien, M. GASCON Frédéric.

## **5°) COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS – Liste de présentation**

*Exposé de Monsieur Jean-Albert CORGIE – 10<sup>ème</sup> Adjoint*

Le Conseil Municipal, sur la proposition de Monsieur le Maire, dresse la liste de présentation comportant seize noms de contribuables parmi lesquels seront choisis, par le Directeur Régional des Finances Publiques, les huit commissaires titulaires à désigner, et celle comportant seize noms de contribuables parmi lesquels seront choisis également les huit commissaires suppléants.

Madame COILLARD demande à ce que les suppléants soient prévenus en cas d'absence d'un titulaire.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

**APPROUVE** les deux listes suivantes :

### **TITULAIRES :**

M. Georges BURNICHON, M. Philippe PERRIAUX, M. Gabriel BOUCAUD, M. Jean-Claude BILLET, M. Michel BRESSON, M. Gervais MOREL, M. René MILLET, M. Gabriel TISSIER, M. Thibault BURNICHON, Mme Angélique BOUJOT, M. Jean-Albert CORGIÉ, M. Dominique MITTON, Mme Lydie LEROY, M. Pierre LENOIR, Mme Cécile VERNAY-CHERPIN, M. Jean-François LÉPINE

### **SUPLÉANTS :**

Mme Annie DEVEAUX, Mme Elodie MELETON, Mme Josiane LACHIZE, Mme Ginette MANARY, M. Gérald DUBOST, Mme Hélène GOUJAT, M. Frédéric GASCON, M. Sylvain VALLET, M. Marcel MALET, Mme Danielle MARCHAND, M. Sébastien GARDET, M. Louis RENARD, M. Emile CHERPIN, M. Guy CANET, Mme Marie-Noëlle COILLARD, M. Christian BEAUPERTUIT

## **6°) CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE COURS - Election des Membres du Conseil Municipal**

*Exposé de Monsieur Michel LACHIZE - Maire*

**Le Conseil Municipal à l'unanimité** des membres présents, vote la liste suivante composée selon la règle de la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Mme MAZZETTO Anick, Mme BOUJOT Angélique, M. BOUCAUD Gabriel, Mme GOUJAT Hélène, Mme MELETON Elodie, Mme NOAILLY Valérie et Mme BRUGIERE Frédérique de la liste « Cours La Ville Demain » : sont élus membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social de COURS, fonction que les sept membres ont acceptée.

## **7°) MARCHES PUBLICS - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - Election des Membres du Conseil Municipal**

*Exposé de Monsieur Philippe PERRIAUX – 2<sup>ème</sup> Adjoint*

### **ELECTION DES CINQ MEMBRES TITULAIRES :**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité** des membres présents, vote la liste suivante composée selon la règle de la représentation proportionnelle au plus fort reste :

- Mr BURNICHON Georges, M. CORGIÉ Jean-Albert, M. SEIVE Philippe, M. GRUDÉ Georges représentent la majorité,
- Mr MOREL Gervais représente la liste « Cours La Ville Demain »

Sont élus membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres, fonction que les cinq membres ont acceptée.

### **ELECTION DES CINQ MEMBRES SUPPLEANTS :**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité** des membres présents, vote selon la règle de la représentation proportionnelle au plus fort reste :

- M. CANET Jean-Paul, M. BRESSON Michel, M. MILLET René et M. GOINE Franck représentent la majorité,
- M. GASCON Frédéric représente la liste « Cours La Ville Demain »

Sont élus membres suppléants de la Commission d'Appel d'offres, fonction que les cinq membres ont acceptée.

## **8°) COMITE D'ENTRAIDE SOCIALE DE COURS - Désignation des Délégués Communaux**

*Exposé de Monsieur Gabriel BOUCAUD – 3<sup>ème</sup> Adjoint*

### ***Le Conseil Municipal,***

**DECIDE** de procéder à la désignation des nouveaux délégués appelés à représenter la Commune pendant la durée du nouveau Conseil Municipal, au sein du Comité d'Entraide Sociale de COURS,

**NOMME**, parmi ses membres à l'unanimité,

- Mme Anick MAZZETTO
- Mme Angélique BOUJOT
- Mme Yolande AIGLE

## **9°) PERSONNEL COMMUNAL – Création d'emplois non permanents**

*Exposé de Madame Annie DEVEAUX - 1<sup>ère</sup> Adjointe*

### ***Le Conseil à l'unanimité,***

**SE PRONONCE** favorablement, en application de l'article 34 de la loi n°84-53 modifiée, à la création de 4 emplois non permanents pour l'accroissement temporaire d'activité, comme suit :

-Filière administrative : Un emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe non permanent,  
-Filière technique: Trois emplois d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe,

**PRECISE** que l'ensemble de ces emplois seront pourvus par des agents non titulaires à raison des besoins de la collectivité recrutés en application de l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984, qui autorise les collectivités à recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de 12 mois compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat, pendant une même période de 18 mois consécutifs.

La rémunération de ces agents s'effectuera par référence aux grilles indiciaires afférentes aux emplois et variera selon les fonctions et qualifications (diplôme et expérience professionnelle) des candidats retenus.

**DIT** que le montant de la dépense sera prélevé sur les crédits inscrits au budget de la commune – article 64-131 à 64-136 et 6451 à 6458

## **10°) FINANCES COMMUNALES – Construction d'une salle d'animation à PONT-TRAMBOUZE -- Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)**

*Exposé de Monsieur David GIANONE - Maire Délégué de Pont-Trambouze*

Monsieur GIANONE présente le projet.

Monsieur GASCON demande quel est le montant de la subvention.

Monsieur BURNICHON explique que le montant n'est pas connu, il devrait se situer entre 30 et 45 % du montant des dépenses subventionnables, ces dernières s'élevant à 475 000€.

Monsieur GIANONE précise que d'autres subventions sont attendues : Département, Sénat...

### ***Le Conseil municipal à l'unanimité,***

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux auprès de Monsieur le Sous Préfet de Villefranche Sur Saône pour la construction d'une salle d'animation à PONT-TRAMBOUZE.

**DIT** que la recette sera inscrite au budget de la commune.

**11°) FINANCES COMMUNALES – Mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP)-  
Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)**

*Exposé de Monsieur Michel BRESSON – 6<sup>ème</sup> Adjoint*

***Le Conseil municipal à l'unanimité,***

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux auprès de Monsieur le Sous Préfet de Villefranche Sur Saône pour la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) de la commune de COURS.

**DIT** que la recette sera inscrite au budget de la commune.

**12°) FINANCES COMMUNALES – Travaux d'aménagement du rez-de-chaussée d'un bâtiment communal pour y installer les services de la Mairie de THEL - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)**

*Exposé de Madame Yolande AIGLE - Maire Déléguée de Thel*

***Le Conseil municipal à l'unanimité,***

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux auprès de Monsieur le Sous Préfet de Villefranche Sur Saône pour les travaux d'aménagement du rez-de-chaussée d'un bâtiment communal pour y installer les services de la Mairie de THEL.

**DIT** que la recette sera inscrite au budget de la commune.

**13°) PATRIMOINE – Désaffectation d'un morceau de terrain appartenant à l'école Jacques Prévert**

*Exposé de Monsieur Jean-Paul CANET – 8<sup>ème</sup> Adjoint*

***Le conseil municipal à l'unanimité,***

**APPROUVE :**

- La désaffectation de cette portion de terrain de 307 m<sup>2</sup> issue de la parcelle AC 278 d'une superficie total de 1 800 m<sup>2</sup>, en vue de son déclassement futur qui sera prononcé ultérieurement,

**MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous documents et entreprendre toutes démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

**14°) PATRIMOINE – Déclassement d'un morceau de terrain appartenant à l'école Jacques Prévert,**

*Exposé de Monsieur Jean-Paul CANET – 8<sup>ème</sup> Adjoint*

***Le conseil municipal à l'unanimité,***

**APPROUVE** le déclassement du domaine public communal de la parcelle de 307 m<sup>2</sup> issue de la parcelle AC 278 d'une superficie totale de 1 800 m<sup>2</sup>, pour la classer dans le domaine privé.

**MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous documents et entreprendre toutes démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

**15°) FINANCES COMMUNALES – Approbation d'un avenant n° 2 au contrat annuel établi avec le Conseil Départemental au titre de l'année 2015**

*Exposé de Monsieur Georges BURNICHOIN - Maire Délégué de Cours La Ville*

***Le conseil municipal à l'unanimité :***

**APPROUVE** la mise en place d'un avenant N° 2 au contrat 2015 de Cours La Ville, récapitulant les trois contrats en cours des communes fondatrices, pour un montant de 292848€.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce document.

**DIT** que les dépenses seront imputées au Budget Primitif de la commune, section investissement.

**16°) DOMAINE ET PATRIMOINE - Acte de gestion du domaine public – Approbation d'une convention entre le département du Rhône et la Commune de Cours pour une assistance aux collectivités par une Agence Technique Départementale en régie.**

*Exposé de Monsieur René MILLET – 5<sup>ème</sup> Adjoint*

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

**APPROUVE** les termes de la convention proposée,

**AUTORISE** Mr le Maire à signer ce document

**DONNE** tous pouvoirs à Mr le Maire à cet effet.

## COMMUNICATIONS DES ELUS

### ➤ **Monsieur le Maire :**

#### ● **DECISION DU MAIRE N° 2016/01**

VU les articles L. 2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 7 Janvier 2016 portant délégation au profit de Monsieur le Maire d'une partie des pouvoirs de l'Assemblée Délibérante,  
VU la délibération n°2015-337 en date du 21 Octobre 2015 de la Communauté de Communes de l'Ouest Rhodanien proposant le transfert de propriété des panneaux lumineux de cette dernière aux communes.  
CONSIDERANT que la Commune de Cours doit dorénavant prendre en charge le fonctionnement et la gestion du panneau lumineux situé « Place du 11 Novembre à Cours La Ville », en plus de celui installé sur la façade de la Mairie, il convient donc de signer un nouveau contrat avec l'entreprise chargée de leur maintenance, c'est-à-dire l'établissement « Charvet Industries.

**Article 1°/** - Ce contrat de services a pour objet de fixer les modalités de maintenance des panneaux lumineux installés sur la Commune de Cours, pour un montant de 1 200 € HT pour l'année 2016.

**Article 2°/** - Ce contrat est conclu à compter du 01/01/2016, pour une durée initiale de 4 ans, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de 1 an avec une durée maximum de 10 ans.

#### ● **DECISION DU MAIRE N° 2016/02**

La Commune de COURS (Rhône) donne à loyer, au CABINET D'ORTHOPHONISTES, domicilié à COURS, 18 rue Général Leclerc, COURS LA VILLE un studio de garde d'une superficie de 22,75 m<sup>2</sup>, sis dans le bâtiment communal, Maison de Santé – 18, rue Général Leclerc COURS LA VILLE.

Cette location est consentie pour la période du 31 MAI 2016 au 4 JUIN 2016.

Le loyer mensuel charges comprises s'élève à 250 € TTC, payable à la Trésorerie de THIZY/COURS, sur production d'un titre de recette. Le calcul est fait sur une base de 30 jours par mois et facturé à la nuit.

#### ● **Mise à disposition de Mr Lilian LACROIX, agent technique principal de 2<sup>e</sup> classe, auprès de la COR :**

Il a été convenu que Mr Lilian LACROIX continuerait à remplacer Mr Jacky DEAL, Technicien à la piscine, pendant ses congés, comme il le faisait avant le transfert de compétence de la piscine auprès de la COR.

Pour ce faire, la Commune de COURS a signé une convention avec la COR, pour une mise à disposition de notre agent, d'une durée de 1 an, et ce à compter du 1<sup>er</sup> mars prochain, à raison de 40h par an (1 semaine en Mars, 1 semaine en Juin, 1 semaine entre Noël et le Jour de l'An, remplacement occasionnel sur une journée).

La COR s'engage à rembourser à la Commune de Cours, la rémunération de l'agent (salaire, charges et congés payés) au prorata du nombre d'heures de mise à disposition.

- **Envoi des comptes rendus des conseils par mail** : les membres du conseil **acceptent à l'unanimité** de recevoir les comptes rendus des conseils municipaux par mail exclusivement.

➤ **Monsieur BURNICHON :**

- **La SAIEMVC** : le taux d'occupation est de 85% avec seulement 22 logements vacants. Le résultat est maintenu sans cession à hauteur de 54K€, avant IS.

➤ **Monsieur GIANONE :**

- **Salle d'animation de Pont-Trambouze** : le permis de construire a été déposé. L'appel d'offres devrait avoir lieu dès l'obtention du permis.

- **Espaces verts** : remerciements aux espaces verts pour leur intervention sur la commune déléguée.

- **Zone Ramberton** : cette zone va connaître de nombreux bouleversements suite au rachat de l'entreprise Crozet : goudronnage financé en partie par la COR et la commune...

➤ **Madame AIGLE :**

- **Espaces verts** : remerciements aux espaces verts pour leur intervention sur la commune déléguée.

- **Travaux mairie** : remerciements pour la mise en place rapide de ce projet.

➤ **Madame DEVEAUX :**

- **Vide armoire** : Samedi 5 mars le centre social organise un vide armoire, salle de LA VILLE

- **Classe de neige** : les CM2 de l'école Leonard de Vinci (25 participants) ont passé une excellente semaine à Autrans.

- **La Commission scolaire** se réunira fin mars, sur les thèmes suivants : cantines, fournitures, garderie, périscolaire...

- **Le Florentin** : bon remplissage (97%). De plus, l'achat des murs a permis de dégager un excédent mensuel qui sera utilisé pour des travaux de rénovation : salons, façade, peintures...

➤ **Madame MANARY :**

- **Cinéma** : séance exceptionnelle le mardi 15 mars à 14h30 « Chocolat »

➤ **Monsieur MILLET :**

- **Nouvelle dénomination de la rue du Centre de Cours La Ville en Rue Henri TOUZET (délibération du 17/12/2015 à Cours La Ville)** : Il est rappelé que Monsieur Henri TOUZET est à l'origine, entre autres, de la création du stade de la Rivière, du lotissement de la Rivière, de l'assainissement, de la station d'épuration de la Grande Ecluse, des Cités FOUGERARD II et rue Neuve, du relais de télévision au Clapier pour l'obtention de la 2<sup>ème</sup> chaîne, du raccordement au réseau d'eau potable Rhône Loire Nord, de la nouvelle école rue du Docteur Sénac et de deux classes de 6<sup>ème</sup> de transition rue Iréné Giraud (les premières de la région)...

- **Numérotation des rues de Cours La Ville** : la commission chargée de ce dossier s'est organisée en deux groupes : un pour la numérotation et un autre pour la signalétique des lieux publics. La finalisation de ce projet devrait voir le jour en 2017 avec la pose des panneaux.

- **Radar pédagogique Rue de Chauffailles** : il passe en moyenne 1500 véhicules par jour dans le sens descendant, la vitesse moyenne est de 58km/h et la vitesse maximale relevée est de 132 km/h.

➤ **Monsieur CANET :**

- **Salle Municipale de Cours La Ville** : les travaux ont débuté.



● **Travaux aménagement du centre ville de Cours La Ville** : les travaux ont commencé rue du Docteur Sénac.

➤ **Monsieur CABOUX:**

● **Fleurissement** : le palmarès 2015 des villes et villages fleuris du département du Rhône aura lieu le 2 avril 2016 à 14h15 à Fleurie. Dans la catégorie maison avec jardin : 2<sup>ème</sup> prix à M. et Mme COILLARD de Cours La Ville, dans la catégorie balcons fleuris : 2<sup>ème</sup> prix à Mme DEMULSANT de Cours La Ville.

● **Festival d'astrologie « Festiplanètes »** : au boulodrome le 4 mai 2016, organisé par le centre culturel associatif du beaujolais.

● **Nouvel EPIC : office de tourisme regroupé de Tarare, Cublize et Lamure**

● **Agriculture** : la commune nouvelle compte 10 exploitations agricoles, 7 à Cours La Ville, 2 à Thel et 1 à Pont-Trambouze.

➤ **Monsieur PERRIAUX :**

● **Foire aux boudins à Pont Trambouze le dernier samedi de mars.**

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur GASCON revient sur le rapport d'activités de la COR soumis aux différents Conseil municipaux, qui avait révélé des incohérences et des omissions. Il rappelle que la page 51 du document laisse apparaitre une épargne de gestion de 8 millions d'€. Or le courrier de la COR, en date du 7 janvier, contient déjà une erreur de 95 075 € dans une simple soustraction. Surtout, ce chiffre de 8 millions d'euros occulte l'excédent réel de fonctionnement qui n'est que de 6,5 millions d'euros, compte tenu des frais financiers, qui sont des opérations réelles.

Monsieur MOREL apporte un complément d'information en précisant que la situation financière de la COR n'est pas particulièrement brillante. En effet, près d'un tiers de l'excédent de fonctionnement du budget principal, soit 2 millions d'euros, est absorbé par le rééquilibrage des déficits d'au moins deux budgets annexes. Compte tenu de la charge d'emprunt en capital, le solde disponible pour les investissements de la COR est particulièrement modeste. Dans les informations obtenues de la COR on trouve un emprunt toxique signé en 2010 auprès de DEXIA classé 3<sup>E</sup> dans la charte Gissler. On peut être étonné qu'à cette date, alors qu'un certain nombre de communes avait commencé à négocier la désensibilisation de ce type de prêts, la Communauté de Communes du Pays de Tarare ait pu accepter un montage de ce type. En conclusion, Monsieur Morel souhaite que les rapports de la COR soient plus complets, cohérents et compréhensibles pour les élus. Il a d'ailleurs évoqué ce problème avec la Directrice financières de la COR et Monsieur Michel MERCIER.

Monsieur LACHIZE remercie Monsieur MOREL d'avoir exploité ce document et pointé du doigt ses erreurs.

Le prochain conseil municipal de Cours aura lieu le **mardi 12 avril à 19h salle polyvalente de LA VILLE.**

La séance est levée à 21h45.

**Le Maire  
Michel LACHIZE**

